

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023706-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_6

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Remboursement des
frais engagés par un conseiller
municipal**

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

Pour le bon fonctionnement du service garderie de l'école élémentaire, il manquait du matériel pour les activités des enfants. Annick CHEVALÉRIAS, conseillère municipale est allée acheter le matériel manquant à CARREFOUR puisque la collectivité dispose d'une carte d'achat.

Au moment de passer la carte un problème technique est survenu et l'enregistrement des achats n'a pas pu se faire. Annick CHEVALÉRIAS a dû régler la facture par ses propres moyens pour un montant de 98.62 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de rembourser à Madame Annick CHEVALÉRIAS la somme de 98.62 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
DECIDE de rembourser à Madame Annick CHEVALÉRIAS la somme de 98.62 euros.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

